



## Manque option sur véhicule neuf

Par **biscuit2209**, le 15/12/2010 à 21:17

Bonjour,

nous venons d'acheter début aout 2010 une seat ibiza neuve avec pour option une alarme de la marque cobra pour 650€ dotée de l'alarme volumétrique, périmétrique et anti-soulèvement. Ne sachant pas comment fonctionne l'alarme nous sommes passés au concessionnaire seat qui nous a vendu la voiture pour avoir une démonstration et quelques explications sur l'alarme. Le technicien seat nous montre le fonctionnement de l'alarme volumétrique et périmétrique mais nous affirme que l'alarme anti-soulèvement n'est pas installée... Il nous demande de vérifier avec notre commercial afin de savoir si l'alarme anti-soulèvement a bien été vendue. Chose que nous faisons immédiatement et le commercial nous confirme qu'elle a bien été vendue (elle est bien mentionnée dans le contrat de vente). Le commercial fait un point avec son technicien qui ne sait même pas si c'est possible sur notre modèle d'installer une alarme anti-soulèvement et même s'il serait possible de rajouter un boîtier d'alarme additionnel alors que c'est une option vendue par seat... Le technicien nous affirme qu'il va prendre contact avec la société d'alarme cobra et qu'il nous rappelle pour nous tenir informé. Cela fait bientôt une semaine que nous attendons toujours d'être appelé et que lorsqu'on appelle on nous dit qu'ils n'ont toujours pas les informations nécessaires.

Qu'est il possible de faire pour avoir cette alarme (nous avons déjà notre ancien véhicule qui s'est fait volé) ? Sur quels textes de lois pouvons nous nous appuyer ? Avons nous le droit à un dédommagement du fait que pendant 5 mois nous n'avons pas eu l'alarme et que notre véhicule en sortie d'usine n'a pas été vérifié correctement ? Que se passe t-il si nous nous faisons volé la voiture entre temps ?

Merci d'avance,

Cordialement

Par **mimi493**, le **16/12/2010** à **00:01**

La procédure est toujours la même ; LRAR de mise en demeure et qu'à défaut vous saisissez la justice

Par **biscuit2209**, le **16/12/2010** à **09:10**

Merci pour votre réponse.

En quoi consiste exactement la procédure de LRAR de mise en demeure ?

Cordialement